

BAREME DES HONORAIRES

(taux de TVA à 8,5 %) au 01/01/2024

- Tél : **06.96.53.10.42** / E-mail : contact@hoploc.fr •
- **AVIS DE VALEUR : GRATUIT sous condition*** •

VENTE

Honoraires à la charge du VENDEUR

Immeubles et Fonds de Commerce

0 €	à	100 000 €	9 % TTC (soit 8,29 % HT) (minimum de 8 000 € TTC)
100 001 €	à	250 000 €	8,5 % TTC (soit 7,83 % HT)
250 001 €	à	350 000 €	7,5 % TTC (soit 6,91 % HT)
350 001 €	à	450 000 €	6,5 % TTC (soit 5,99 % HT)
450 001 €	à	550 000 €	5,5 % TTC (soit 5,07 % HT)
550 001 €	à	1 550 000 €	4,5 % TTC (soit 4,15 % HT)
1 550 001 €	ou plus		4 % TTC (soit 3,69 % HT)

LOCATION (Habitation)

Honoraires à la charge du BAILLEUR

Locations exclues du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989** :

- honoraires de négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail et des états des lieux d'entrée et de sortie : 7,59 % TTC (soit 7% HT) du loyer annuel.

Locations régies par la loi du 6 juillet 1989** :

- honoraires de négociation : 4,34 % TTC (soit 4 % HT) du loyer annuel ;
- honoraires d'état des lieux de sortie : 3 € TTC / m² habitable ;
- honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC à 10 € TTC / m² habitable ;
- honoraires d'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² habitable.

Honoraires à la charge du LOCATAIRE

Locations exclues du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989** :

- honoraires de négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail et des états des lieux d'entrée et de sortie : 7,59 % TTC (soit 7% HT) du loyer annuel.

Locations régies par la loi du 6 juillet 1989** :

- honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 € TTC à 10 € TTC / m² habitable ;
- honoraires d'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² habitable.

LOCATION (Locaux Commerciaux ou Professionnels)

Honoraires à la charge du LOCATAIRE

- honoraires de négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail et de l'état des lieux d'entrée : 2 mois de loyer HT charges comprises.

* **Gratuit sous condition** de signature d'un **mandat exclusif** de vente, de location ou de gestion avec l'Agence / Dans les autres cas : **400 € TTC**.

** **Loi du 6 juillet 1989** (telle que modifiée par la loi dite ALUR du 24 mars 2014) définissant notamment la résidence principale du Locataire.